

Procès-verbal

CINQUIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 11 mai 2022 à 19 h
Par visioconférence

PRÉSENCES:

| | |
|--|---|
| M ^{me} Marie-Hélène Felt | Présidente (2023) |
| M. Arnaud Desbiens | Trésorier (2024) |
| M ^{me} Mikchéla St-Louis | Secrétaire (2023) |
| M ^{me} Nadia Aubin-Horth | Vice-présidente (2024) |
| M ^{me} Amélie Laliberté | Administratrice (2024) |
| M ^{me} Carolle Dussault | Administratrice cooptée (2023) |
| M ^{me} Audrey Collin | Administratrice cooptée (2023) |
| M. Charles-Hubert Riverin | Administrateur coopté (2023) |
| M ^{me} Maude Mercier-Larouche | Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery |
| M. David Weiser | Conseiller municipal, district du Plateau |

ABSENCES :

| | |
|--------------------------------|---|
| M. Bernard Drouin | Administrateur (2024) |
| M ^{me} Anne Corriveau | Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy |

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

| | |
|---------------------------------|---|
| M. Dave Gagnon-Pelletier | Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne |
| M ^{me} Jocelyne Séguin | Secrétaire de rédaction |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h. M. Arnaud Desbiens agit à titre de président d'assemblée.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Amélie Laliberté, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption des procès-verbaux du 9 mars et du 13 avril 2022

RÉSOLUTION 22-05-01

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla St-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 9 mars 2022.

RÉSOLUTION 22-05-02

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2022.

4 Période d'information des membres du conseil municipal

M^{me} Maude Mercier-Larouche mentionne que la Ville adhère cette année au mouvement [Mai sans tondeuse](#) et invite les citoyens à ne pas tondre leur gazon ou à laisser des sections non tondues sur leur pelouse. L'objectif est de favoriser les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

M. David Weiser indique pour sa part que l'Union des municipalités du Québec tient ses assises annuelles les 12 et 13 mai 2022 au Centre des congrès de Québec. C'est l'occasion pour le monde municipal d'échanger sur les meilleures pratiques.

5 Première période de questions et commentaires du public

Avenue Louis-Jobin – Un citoyen fait part d'un enjeu de sécurité routière sur l'avenue Louis-Jobin, dans le secteur de Sainte-Ursule. L'avenue est située à l'est de l'école des Cœurs-Vaillants, entre l'avenue Montpetit et le chemin des Quatre Bourgeois. Elle mesure 500 m en longueur et la limite de vitesse y est de 40 km / h. Il n'y a ni trottoir ni voie cyclable des deux côtés de la rue. Plusieurs enfants y circulent à pied ou à vélo pour se rendre ou revenir de l'école.

L'avenue ne fait pas partie du projet de [corridor scolaire désigné de l'école des Cœurs-Vaillants](#) (voir le procès-verbal du [9 mars 2022](#)) parce qu'elle n'est pas adjacente à l'école.

Le citoyen présente à l'écran plusieurs photos illustrant la problématique. Il souhaiterait que la Ville sécurise davantage l'avenue.

M^{me} Mercier-Larouche prend note du problème et le relaiera à M^{me} Corriveau pour un suivi dans son district. Des analyses seront faites par le Service du

transport et de la mobilité intelligente (STMI). M. Weiser remercie le citoyen pour ses photos et pour la documentation du problème.

Table concertation vélo – M^{me} Nadia Aubin-Horth mentionne que M. Louis Alexandre, membre du conseil d'administration de Saint-Louis pendant plusieurs années (2011-2018) va l'accompagner à la table de concertation pour représenter le conseil de quartier.

Affiches de sécurité routière – Un citoyen voudrait des affiches supplémentaires pour le secteur de Saint-Denys. M. Desbiens s'engage à lui en fournir, et mentionne que dans le cadre du projet 2022, de nouvelles affiches seront imprimées et que le format sera plus rigide.

Le citoyen mentionne que la Ville a ajouté des pancartes de limites de vitesse sur la rue Montreuil et l'avenue Fournier, mais que cela ne règle pas le problème. Les gens du secteur estiment que des bollards et une publicité incisive seraient plus appropriés.

M^{me} Mercier-Larouche en prend note. Elle ajoute que l'organisme Solidarité Famille et sécurité routière est très actif dans le quartier et qu'il pourrait peut-être contribuer. M^{me} Dussault va contacter l'organisme.

Secteur des Châtelets – Une citoyenne revient sur la minéralisation autant à la verticale qu'à l'horizontale dans le secteur de la rue des Châtelets, à l'est du boulevard Henri IV, entre les boulevards Laurier et Hochelaga et l'avenue



Lavigerie. Les travaux de réfection routière et l'éventuel projet Humaniti pèsent lourd sur la qualité de vie dans le secteur. Les résidents sont incommodés par le bruit et par la poussière qui s'infiltré partout. Le milieu est en train de devenir invivable. Et pour finir, le poumon vert du secteur, le boisé de Rochebelle, rétrécit d'année en année, amputé de tout côté

et étouffé par la poussière et le piétinement qui entrave la régénération naturelle. Elle souhaiterait que les travaux s'arrêtent ou qu'ils soient échelonnés et mieux orchestrés.

6 Fonctionnement du conseil d'administration

➤ Cooptation d'un nouveau membre

M. Charles-Hubert Riverin a déposé une candidature conforme. Il se présente.

Il est âgé de 19 ans et étudiant au Cégep Sainte-Foy. Il connaît bien le secteur pour avoir fréquenté l'école de Rochebelle pendant quelques années. Il aime

s'impliquer politiquement et souhaiterait contribuer à améliorer la qualité de vie dans le quartier.

RÉSOLUTION 22-05-03

Concernant la nomination d'un administrateur coopté au sein du conseil de quartier

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Charles-Hubert Riverin à titre de membre coopté est complète et conforme ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Amélie Laliberté, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M. Charles-Hubert Riverin comme administrateur coopté au sein du conseil d'administration, son mandat commençant maintenant et se terminant en avril 2023.

M. Weiser félicite le nouvel administrateur pour son implication à un si jeune âge!

7 Suivi des dossiers

➤ **Initiative Saint-Louis Plein de vies**

M^{me} Felt et deux citoyennes ont distribué le 7 mai dernier des affichettes Défi pissenlits dans le cadre du mois de mai sans tondeuse. D'autres activités et événements seront organisés au cours de l'été et publicisés sur la [page Facebook du conseil de quartier ainsi que celle créée spécialement pour le projet](#).

L'initiative a obtenu le soutien financier de la Caisse Desjardins Sillery–Saint-Louis-de-France. M^{me} Felt souhaiterait remercier officiellement l'organisme au nom du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 22-05-04

Concernant une motion de remerciement pour le soutien financier de la Caisse Desjardins à l'initiative Saint-Louis Plein de vies

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier remercie la Caisse Desjardins Sillery–Saint-Louis-de-France pour sa contribution financière au projet d'initiative Saint-Louis Plein de vies.

➤ **Mois de mai, mois du vélo**

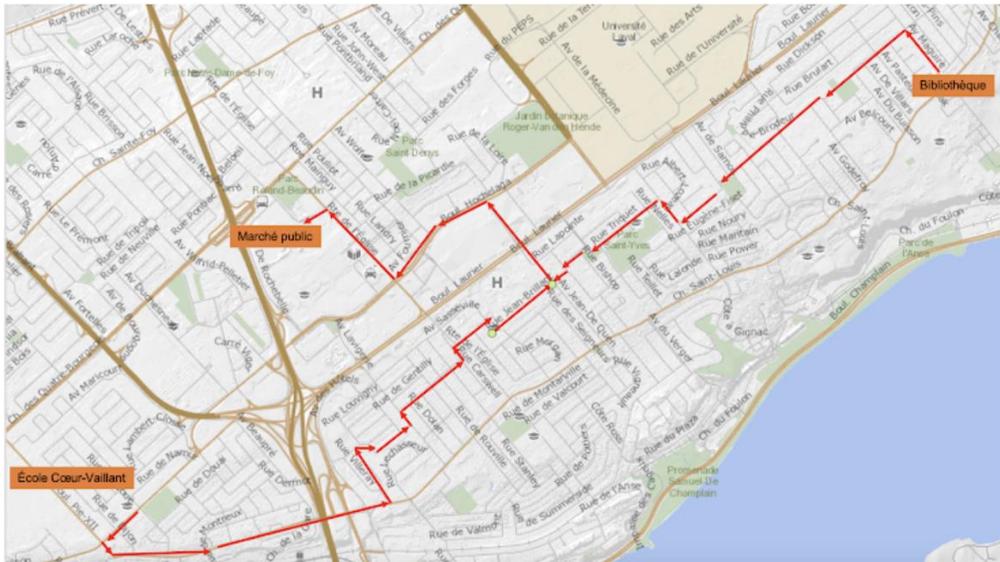
Balade des élus – M^{me} Aubin-Horth qui participe à l'organisation de l'événement mentionne que plus de cinquante personnes se sont déjà inscrites sur la [page de l'événement](#) qui est réalisé conjointement par les conseils de quartier de Saint-Louis, de Sillery et du Plateau en collaboration avec Accès Transports viables qui chapeaute plusieurs activités réalisées dans le cadre du [mois du vélo](#).

Les trois conseillers des districts concernés seront présents. La balade débutera le dimanche 15 mai à 11 h à l'école des Cœurs-Vaillants, à l'ouest,

et à la bibliothèque Charles-Blais, à l'est. Le trajet empruntera de petites rues puis le [futur axe de mobilité active de la rue Marie-Victorin](#) avant de rejoindre l'avenue Jean-de Quen puis les pistes cyclables toutes récentes du boulevard Hochelaga et la route de l'Église jusqu'au marché public de Sainte-Foy. Le trajet sera effectué sous supervision policière.

M^{me} Aubin-Horth remercie la Ville et le service de police pour cette participation à l'événement malgré la déclaration tardive de l'événement.

Il y aura plusieurs prix de participation offerts par les commerçants. Les vélos, les casques et les vêtements peuvent être décorés. L'inscription est obligatoire et peut se faire en passant par la [page Facebook du conseil de quartier](#).



➤ **Autre initiative dans le cadre du mois du vélo**

Une autre activité est organisée par la table de concertation vélo dans le cadre du mois du vélo. Différents trajets cyclistes figurant sur la [carte interactive du réseau cyclable de la Ville](#) seront effectués en voiture et à vélo afin de comparer le temps requis et l'atmosphère des trajets. De petites vidéos seront réalisées. L'objectif est de donner plus de visibilité au vélo comme moyen de transport.

➤ **Bande cyclable du chemin Saint-Louis**

Résolution 21-08-04 - La réponse obtenue de la Ville concernant une meilleure protection des cyclistes aux intersections de la bande cyclable du chemin Saint-Louis ([13 octobre 2021](#)) n'a pas répondu aux attentes du conseil de quartier, les explications données par la Ville ayant trait à l'ensemble du chemin Saint-Louis et non précisément aux intersections (voir le procès-verbal du [9 février 2022](#)).

M. Gagnon-Pelletier suggère de réactiver la résolution en précisant que la demande porte spécifiquement sur l'amélioration de la sécurité aux

intersections et non sur l'ensemble de la bande cyclable du chemin Saint-Louis.

L'enjeu est important. La mesure de fréquentation de la bande cyclable du chemin Saint-Louis sera refaite cette année par M^{me} Aubin-Horth. On s'attend à une augmentation du nombre de cyclistes. Le lien le plus direct est toujours privilégié pour le transport et le vélo ne fait pas exception, ainsi on s'attend à ce que le chemin Saint-Louis ne soit pas délaissé par les cyclistes même si un lien cyclable alternatif est mis en place dans l'axe de rue Marie-Victorin

➤ **Terrains de la défense nationale**

M^{me} Felt a assisté le 19 avril dernier à une rencontre organisée par la Ville concernant l'avenir des terrains de la défense nationale. Le maire, M. Weiser et M. Mathieu Trépanier, président du conseil de quartier de la Cité-Universitaire étaient également présents.

Les médias ont rapporté que la Ville avait fait une [proposition conjointe](#) avec la nation huronne-wendat pour l'utilisation de ces terrains. Selon la loi, les nations autochtones ont préséance sur les terrains dont se départit la défense nationale.

Le conseil de quartier de Saint-Louis a été rassuré lors de la rencontre que le [Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy](#) sera respecté et que le boisé sera protégé. Le dossier concerne davantage du conseil de quartier de la Cité-Universitaire que le conseil de quartier de Saint-Louis.

➤ **Humaniti**

M^{me} Felt a rédigé une nouvelle lettre pour réitérer la position du conseil de quartier concernant le projet Humaniti et demander au maire de la Ville de Québec de reculer sur ce projet.

Les membres du conseil d'administration s'expriment sur le sujet. La lettre représente bien l'historique du dossier et les arguments sont pertinents.

RÉSOLUTION 22-05-05

Concernant une lettre à transmettre au maire de Québec à propos du projet Humaniti

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carole Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la lettre relative au projet Humaniti et aux règlements R.V.Q. 2694 et 2689 adoptés en vertu de l'article 74.4 de la Charte de la Ville et autorise la présidente du conseil de quartier à la signer et à la transmettre à M. Marchand, maire de la Ville de Québec.

➤ **Boisé de Rochebelle**

Rond-point – M^{me} Felt revient sur une information mentionnée par le Bureau de projet du tramway de Québec lors de la présentation publique faite à l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022. L'avenue Roland-Beaudin serait prolongée et se terminerait par un rond-point qui impactera le boisé de Rochebelle sur une superficie de 400 m².

Le conseil de quartier ayant manifesté à plusieurs reprises son intérêt pour conserver intégralement le boisé, M^{me} Felt propose de demander à la Ville de revoir l'aménagement projeté afin de préserver le boisé.

Les membres du conseil d'administration discutent de la proposition qui leur a été transmise.

M. Riverin revient sur les terrains de soccer qui sont impactés par le tracé du tramway. M^{me} Felt précise que le Centre de services scolaire a l'intention de les relocaliser au nord-ouest, mais que cette relocalisation affectera le boisé.

M^{me} Dussault déplore que le conseil de quartier n'ait toujours pas obtenu une vision d'ensemble des développements prévus dans le secteur Roland-Beaudin – de Rochebelle. Selon elle, et son avis est partagé par d'autres membres du conseil, le rond-point pourrait être situé ailleurs sur l'un des stationnements voisins.

M. Desbiens rappelle que la future coopérative qui sera érigée sur l'avenue Roland-Beaudin desservira plusieurs clientèles, dont une garderie. Il y aura beaucoup de circulation aux heures de pointe et le rond-point est une bonne idée pour faciliter la circulation. L'idée de faire le rond-point sur le stationnement de la coopérative privera celle-ci de plusieurs cases de stationnement.

M^{me} Aubin-Horth se demande si les arbres du boisé ont reçu la même attention que les édifices localisés sur le tracé du tramway.



M^{me} Mercier-Larouche revient sur les arguments qui ont présidé au choix du rond-point par le Bureau de projet. Elle comprend par ailleurs le besoin pour le conseil de quartier d'avoir une vue d'ensemble des développements dans le secteur. Elle va réfléchir sur comment cela pourrait se concrétiser. Elle va également se pencher sur la résolution.

RÉSOLUTION 22-05-06

Concernant le rond-point projeté à l'extrémité du prolongement de l'avenue Roland-Beaudin

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis a émis des recommandations en faveur de la protection du boisé de Rochebelle (résolutions 19-05-03, 19-06-05, 20-02-03) ;

ATTENDU QUE le bureau de projet du tramway de Québec a présenté le 13 avril 2022 les détails de l'implantation du tramway dans le quartier de Saint-Louis, incluant le secteur de Rochebelle, et qu'il a annoncé lors de cette présentation que l'insertion d'un rond-point d'accès à la coopérative La Bouée-L'Albédo, résidence pour aînés subventionnés, impactera le boisé de Rochebelle sur une superficie de 0,04 ha (400 m²) ;

ATTENDU QUE le déplacement des terrains de soccer présentement situés derrière l'édifice Andrée-P.-Boucher affectera également le boisé de Rochebelle ;

ATTENDU QUE les développements récents et projetés au nord du boisé de Rochebelle en font un secteur hyper densifié et minéralisé ;

ATTENDU QUE le Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy adopté en 2012 mentionne qu'il est nécessaire de « préserver autant que possible » le petit boisé de Rochebelle afin de créer dans ce secteur « un réseau d'espaces publics attrayants et complémentaires » ;

SUR PROPOSITION M^{me} Carolle Dussault , DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de reconsidérer l'aménagement projeté pour desservir la résidence pour aînés et de faire en sorte que celui-ci n'affecte pas le boisé de Rochebelle.

Protection du boisé – Concernant le boisé comme tel, M^{me} Felt mentionne que l'utilisation intensive du boisé qui est faite par des groupes scolaires ou des résidents le met en danger. Il y aurait lieu de mettre en place des mesures afin que le sous-bois se régénère et soit préservé.

M. Arnaud Desbiens est incommodé par l'idée d'installer des barrières pour empêcher les gens de circuler sur un terrain public. M^{me} Dussault estime qu'il a moyen de recréer des sentiers balisés dans le boisé. M^{me} Aubin-Horth suggère de formuler la résolution de manière à laisser à la Ville toute la latitude voulue pour prendre les mesures appropriées en fonction de la réglementation.

M^{me} Mercier-Larouche ajoute que le Centre de services scolaire a son mot à dire sur tout ce qui concerne ce secteur. Il a fait part de ses orientations au Bureau de projet du tramway de Québec. La Ville n'est pas seule à prendre des décisions dans ce secteur.

M. Weiser demande si le conseil de quartier a eu des contacts avec l'école de Rochebelle. M^{me} Dussault rappelle que la direction de l'école a été contactée il y a une année ou deux par le président du conseil de quartier à l'époque,

M. Pierre Pelletier. L'école était intéressée à collaborer à un éventuel projet concernant le boisé, mais il n'y a pas eu de suite.

RÉSOLUTION 22-05-07

Concernant la mise en place de mesures pour garantir la pérennité du boisé de Rochebelle

ATTENDU QUE le boisé de Rochebelle est apprécié des garderies avoisinantes, des élèves de l'école et des familles, et que son achalandage ne fera qu'augmenter avec l'intensification en cours du secteur ;

ATTENDU QUE le boisé de Rochebelle est un précieux îlot de nature et de fraîcheur dans un secteur fortement minéralisé, dont le maintien est souhaitable pour l'ensemble de la communauté ;

ATTENDU QUE le piétinement important et la création de sentiers secondaires nuisent à la régénération naturelle du boisé et donc à sa survie ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de mettre en place les mesures nécessaires et appropriées, de sensibilisation ou autre, afin de circonscrire le piétinement et limiter la création de sentiers secondaires à l'intérieur du boisé de Rochebelle, dans l'objectif de garantir sa pérennité.

➤ **Consultation publique**

M^{me} Aubin-Horth avait mentionné en mars dernier (voir le procès-verbal du [9 mars 2022](#)) qu'il pourrait être intéressant de définir les grands axes d'action du conseil de quartier et ses enjeux et priorités en tenant une consultation citoyenne sur le sujet.

Les membres du conseil conviennent de la pertinence d'une consultation et s'interrogent sur les manières de faire pour rejoindre le plus de gens possible : publiciser l'événement, tenir la consultation lors d'une assemblée ordinaire du conseil de quartier ou lors d'un autre événement comme une fête des voisins ou une [marche exploratoire](#). M^{me} Felt fait remarquer que le quartier est scindé en plusieurs secteurs distincts (Saint-Louis-de-France, Saint-Denys, Sainte-Ursule...) et qu'il est donc difficile à rejoindre et mobiliser dans son entièreté.

La réflexion se poursuit. M^{me} Felt va vérifier les sources de financement possible pour un tel événement. Selon elle, il pourrait être possible de faire ce type de consultation dans le cadre d'un projet d'initiative et d'ainsi obtenir du financement de la Ville, en particulier pour publiciser l'événement afin de garantir une large participation citoyenne. M. Gagnon-Pelletier effectuera aussi des vérifications de son côté.

➤ **Divers**

M^{me} Felt va contacter prochainement le conseil de quartier de Sillery pour discuter de certains sujets comme les constructions dans les pentes, les poubelles publiques le long du fleuve et l'aménagement du chemin Saint-Louis

Parlant de poubelles, on fait remarquer qu'il n'y a pas de poubelles publiques sur la route de l'Église et que le ramassage des déchets domestiques pourrait se faire aux deux semaines en hiver plutôt que sur une base hebdomadaire. Il faudrait rapporter les deux commentaires au 311.

Avenue Beaupré – enjeux de sécurité routière

Une problématique a été signalée par un citoyen concernant la sécurité routière sur l'avenue Beaupré, dans le quartier de Sainte-Ursule. L'avenue longe l'autoroute Duplessis et est très fréquentée.

La présence d'une garderie, l'absence d'un trottoir du côté de la garderie et l'absence d'un arrêt à l'intersection de la rue Dermot qui se trouve à la hauteur de la garderie rendent la circulation des enfants non sécuritaire.

Tous les membres du conseil se montrent en faveur de la résolution qui leur a été transmise à ce sujet.

RÉSOLUTION 22-05-08

Concernant une demande à la Ville de Québec afin que des aménagements physiques visant à ralentir la circulation soient mis en place dans le secteur de l'avenue Beaupré

ATTENDU que l'avenue Beaupré est une rue collectrice dans un secteur résidentiel, qu'elle est large, offre une bonne visibilité et ne comporte aucun panneau d'arrêt sauf pour l'intersection avec la rue Dermot ;

ATTENDU que ce type de rue favorise une vitesse des automobilistes plus grande que les 40 km / h règlementaires affichés ;

ATTENDU que des travaux majeurs ont lieu sur plusieurs artères importantes à proximité, notamment aux têtes du pont Pierre Laporte et du pont de Québec, et que ces travaux amènent par moments un débit de circulation important de véhicules de transit qui cherchent à raccourcir leur temps de trajet vers les ponts et la Rive-Sud ;

ATTENDU qu'une garderie, le CPE Bout-en-train, est localisée sur l'avenue Beaupré à l'intersection avec la rue Dermot, et que la présence de la garderie amène un nombre important de familles avec enfants en bas âge à traverser l'avenue Beaupré aux heures de pointe du matin et du soir ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la garderie reçoit régulièrement des plaintes quant à la sécurité des enfants en lien avec la circulation automobile sur l'avenue Beaupré, et que les démarches faites par la garderie n'ont pas apporté d'actions concrètes de la part de la Ville jusqu'à maintenant ;

ATTENDU l'adoption par la Ville de Québec d'une politique de gestion de la vitesse via sa stratégie de sécurité routière ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth , DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de procéder dès maintenant à des aménagements physiques et de la sensibilisation afin de

réduire la vitesse des véhicules sur l'avenue Beaupré dans le secteur Sainte-Ursule.

8 Deuxième période de questions et commentaires du public

Boisé de Rochebelle – Une citoyenne milite pour la protection du boisé de Rochebelle depuis neuf ans. Elle fait de la sensibilisation à propos du boisé chaque fois qu'elle s'y rend, tous les 2 jours environ.

Elle rappelle que des coupes d'arbres ont eu lieu en bordure du boisé en 2019 et en 2020. D'autres projets menacent le boisé à l'est et à l'ouest. Ce sont les coupes faites du côté nord du boisé qui ont créé les ouvertures de pénétration dans le boisé et le foisonnement de sentiers qui le traversent.

Elle n'est pas en faveur du rond-point. C'est encore remplacer des espaces verts par de l'asphalte.

M^{me} Felt rassure la citoyenne que le conseil de quartier est très sensible à tous ces arguments concernant le boisé de Rochebelle.

Divers – Un citoyen rappelle que les stationnements de surface comme ceux du secteur Roland-Beaudin sont un problème majeur en aménagement urbain. Les stationnements étagés permettent de mieux gérer l'espace.

La consultation auprès des citoyens est une excellente idée. Il rappelle qu'une consultation a déjà eu lieu par le passé avec des ateliers regroupant 5-6 participants pour discuter des différents thèmes proposés. À ce titre, il suggère d'aborder la pollution de l'air et le bruit générés par tous les moteurs à quatre-temps qui en plus d'être bruyants, contribuent à augmenter le smog et les particules fines en suspension dans l'air.

Par ailleurs, l'autoroute Duplessis est de plus en plus bruyante et, curieusement, la zone à 100 km correspond au secteur résidentiel alors qu'ailleurs, la limite de vitesse est de 70 km. Une étude pourrait être intéressante à ce sujet.

9 Divers

➤ Correspondance reçue

M^{me} Côté – Courriel faisant part de l'absurdité de ramasser le compost dans des sacs de plastique. M^{me} Felt va lui mentionner qu'une activité publique aura lieu prochainement sur le compostage. Le 311 est également l'endroit pour signaler la chose.

M. Bergeron – Courriel pour signaler des activités à la limite des convenances du nouveau concessionnaire de la rue du Sieur-d'Argenteuil. M^{me} Dussault mentionne que certaines municipalités offrent des médiations entre voisins et on s'accorde pour conclure que ce type d'intervention entre voisins ne fait pas partie de la mission des conseils de quartier.

M^{me} Song – Problèmes de sécurité pour les piétons sur le chemin Saint-Louis. Elle souhaite que la Ville complète les trottoirs manquants. M. Gagnon-Pelletier mentionne que la Ville a déjà communiqué avec la citoyenne à ce sujet.

M. Paré – Copie de la résolution du conseil de quartier de la Cité-Universitaire concernant les terrains de la défense nationale qui se trouvent dans le quartier de Saint-Louis et suggestion d'adopter une résolution similaire. Compte tenu de l'heure tardive, le sujet est reporté à la prochaine assemblée.

➤ **Secrétariat**

s.o.

➤ **Trésorerie**

M. Desbiens mentionne que le solde du compte au 30 avril 2022 est de 4 691,23\$. La subvention de 3 000\$ pour le projet de sécurité routière a été encaissée.

Des modifications concernant les administrateurs et les signataires sont à faire auprès du Registraire des entreprises et de la caisse populaire.

La commande pour les affiches du projet 2022 de sécurité routière est à finaliser avec M^{me} Laliberté et le conseil d'administration.

RÉSOLUTION 22-05-09

Concernant le paiement du procès-verbal du 11 mai 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 11 mai 2022.

10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15. La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 8 juin 2022.

M^{me} Marie-Hélène Felt

Présidente

M^{me} Mikchéla St-Louis

Secrétaire